

Luigi TR
" Case
+ clôture le
25/01/2018

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 25 janvier 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Affaire suivie par
frederic.pollet@moselle.gouv.fr
03 87 34 83 50

KHOR IMMO
Zac Ecoparc Norroy-le-Veneur
CS 10662
57146 WOIPPY CEDEX
A l'attention de M. J.Philippe CONTI

Objet : Dossier de déclaration concernant – Lotissement « Le Clos de la Fontaine » à CORNY-SUR-MOSELLE -
Accord immédiat

P.J : 1 dossier
Récépissé de déclaration

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Lotissement « Le Clos de la Fontaine » sur la commune de CORNY-SUR-MOSELLE**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 12 janvier 2018
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2018-00026
- Dossier réalisé par : Consilium

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ». Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Toutefois ce récépissé ne préjuge pas de l'instruction du porté à connaissance par le service police de l'eau relatif au raccordement de ce projet au réseau d'eaux usées de la commune.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Corny-sur-moselle où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :
- CONSILIUM

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER